

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Philippe BONNEAUD, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Jean-Paul THUBERT, Dominique CRETIN, David RANGER, Aurélie BOURREAU, Martine BIAIS, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Omar MBAYE, Jean BERGER .

Absentes excusées avec pouvoir : Dominique SOUILLE, Peggy MENETEAU

Absente : Nadia RABAN

Séance ouverte à 20h05

Désignation du secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

1-Installation d'un élu

Le maire annonce la démission de Mme Sophie GUIGNARD et présente M Yves GUILLON en remplacement. Il est donc procédé à l'installation de M GUILLON au sein de l'équipe des conseillers municipaux.

Préalablement à l'ouverture de la séance du conseil, sur proposition de Jean BERGER, le conseil municipal effectue une minute de silence afin de dénoncer les actes monstrueux qui ont eu lieu début janvier et de rendre hommage aux personnes disparues tragiquement au cours des événements.

Election du correspondant défense

Suite à la démission de Mme GUIGNARD, le conseil doit désigner un nouveau correspondant défense.

Sont candidats Martine BIAIS et Yves GUILLON

Résultat des votes : BIAIS 5 voix, GUILLON 11 voix, 2 suffrages blancs

Yves GUILLON est désigné comme le correspondant défense de la commune de Gençay.

Approbation du conseil du 18 décembre 2014

Le conseil approuve le compte rendu du conseil à l'unanimité.

2 – Convention d'objectifs et de financement CAF

Le Maire présente la nouvelle convention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne relative aux aides financières de l'accueil de loisirs périscolaires et l'aide spécifique des rythmes scolaires.

Cette convention a pour objet d'harmoniser et de simplifier les modalités de calcul de la prestation de service « accueil de loisirs périscolaires » et « aide spécifique rythmes éducatifs ».

Les deux conventions précédentes sont annulées afin de mettre en place une convention unique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la nouvelle convention et donne pouvoir au maire pour la signature.

Vote 18 Pour

3 – Convention avec Vienne Nature

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une colonie de chauves-souris s'est installée dans les combles du bâtiment de l'école primaire. Afin de préserver cette espèce protégée, il présente à l'assemblée le projet de convention relative à l'établissement d'un refuge pour les chauves-souris proposée par Vienne-Nature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Gençay accepte la convention présentée et autorise le Maire à signer le document et à faire respecter les prescriptions pour la préservation de cette espèce.

Vote : 14 pour 2 abstentions 2 contre

4 – Proposition d'un repas commun des élus avec le personnel

L'ancien conseil municipal avait réuni deux fois dans son mandat les élus et le personnel administratif à l'occasion d'un repas, pour faire plus ample connaissance.

Après en avoir délibéré, le choix de réunir l'ensemble du personnel communal autour d'un apéritif est retenu.

Les employés communaux seront donc conviés le jeudi 26 février 2015 à 19 heures (c'est à dire juste avant le conseil municipal du mois de février) dans la salle du conseil municipal, pour une rencontre avec les élus.

#### 5 – Achat de livres des « balades culturelles » cahier n°5

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à procéder à l'achat de 25 cahiers n°5 « Balades culturelles » à 10 € l'unité.

#### 6 – Délibération pour les droits de place ( subvention FAE et Office du tourisme)

Le droit de place, régie encaissée par la commune est reversé aux associations organisatrices.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention aux deux associations organisatrices du marché de Noël

- 165€ à l'association FAE (commerçants sédentaires de Gençay)
- 165€ à l'office du tourisme de Gençay

Le conseil approuve cette demande à l'unanimité.

Vote 18 Pour

#### 7 – Demande de subvention d'une école de Poitiers

L'école élémentaire publique ERNEST PEROCHON de Poitiers a adressé une demande de subvention relative au financement d'une classe découverte de 3 jours à PARIS. En effet l'un de ses élèves de CLIS habite Gençay.

La commune de Gençay finance également une classe d'inclusion scolaire et la conjoncture actuelle oblige à restreindre les dépenses. Le conseil estime suite à ces éléments que la commune ne doit pas participer aux demandes financières des établissements scolaires extérieurs.

La demande est soumise aux votes.

17 contre, 1 abstention

Le conseil émet un avis défavorable à la requête.

#### 8 – Emploi avenir - Recrutement

En raison de la fin de contrat d'un agent en contrat d'emploi d'avenir et du surcroît de travail pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un nouveau contrat « emplois d'avenir ».

Le dispositif des emplois d'avenir concerne les jeunes de moins de 26 ans, sans expérience professionnelle.

Il est observé que ce recrutement représente une aide positive à l'insertion professionnelle, ce qui a pu être constaté avec le dernier jeune employé par la commune. L'Etat participe au financement du salaire à raison de 1093,16 € par mois, le coût pour la commune serait de 364,39 plus les charges de 188,90 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter un nouvel agent en contrat « emplois d'avenir » à compter du 10 février 2015 à raison de 35 heures par semaine et à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Vote 17 pour 1 abstention

#### 9 – Récupération de domaine public

Le maire propose de reprendre dans le domaine public de la commune de Gençay les voies sises à Verneuil appartenant à la Communauté de communes.

Cette rétrocession intervient à la fin de l'aménagement de la zone économique de Verneuil ; les voies d'accès reviennent dans le domaine public, l'entretien sera assuré par la municipalité ; les frais de cession sont à la charge du Pays gencéen.

Vote 16 pour 2 abstentions

#### 10 – Permanences des bureaux de vote pour les élections de mars

Les prochaines élections départementales auront lieu les dimanche 22 et 29 mars 2015

Les conseillers sont invités à se répartir les créneaux horaires afin d'assurer les permanences du bureau de vote.

### 11 – Ecritures comptables

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui donne l'autorisation au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Dépôt et cautionnement – concerne l'encaissement et le versement des cautions des logements communaux

- Compte 165 en investissement dépenses pour 1 500.00€
- Compte 165 en investissement recettes pour 1 500.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### 12 – Débat sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune de Gençay dispose d'un PLU qui doit être renouvelé avant 2017.

Dans le cadre de la loi Alur et du Grenelle, les zones d'habitation doivent être regroupées afin de préserver les espaces agricoles.

A défaut de PLU, le Règlement National d'Urbanisme (RNU) prévoit que le Préfet assure la délivrance des permis.

Il paraît donc important de préserver l'indépendance de notre municipalité en renouvelant ce PLU.

Une réflexion sera engagée lors des commissions concernées sur ce sujet important qui a déjà été abordé avec les communes avoisinantes lors de réunions de la Communauté de communes.

### 13 – Maison de santé

Suite aux modifications approuvées par le conseil municipal, l'ancienne procédure a été annulée et un nouvel appel d'offre a été lancé.

### 14 - Questions et informations diverses

- L'Office Nationale des Anciens Combattants a versé une subvention de 413,99€ pour la réfection des inscriptions du monument aux morts.
- Lors de son Conseil d'Administration, l'association des ADMR a remercié la municipalité de Gençay pour la subvention accordée.
- Lors d'une réunion, le SIVM a demandé que la commune de Gençay participe à l'achat de bancs neufs pour l'église de St Maurice La Clouère, qui accueille tous les grands événements des 2 communes ( Mariages, baptêmes, enterrements) ; il est rappelé que depuis 1905, les bâtiments religieux sont à la charge des communes, qui participent également au renouvellement du matériel. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Débat sur le fait que les informations ne circulent pas toujours auprès des conseillers ; il est regrettable que des membres du conseil apprennent certaines actions par des tierces personnes et non par la mairie.  
Afin d'éviter certains désagréments, il est donc décidé :
  - de remettre à l'issue de chaque conseil municipal le calendrier de toutes les réunions du mois suivant.
  - de veiller à ce que la mairie diffuse par mails les informations événementielles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le jeudi 26 février 2015 à 20h00, après la rencontre élus / personnel communal à 19h00.

Sophie VERGNAUD